

## **EXTRAIT DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 11 OCTOBRE 2014**

Tous les conseillers sont présents à l'exception de Mme JEGOU qui a donné procuration à M. BOURGEOIS. M. PELENC est nommé secrétaire de séance.

Les conseillers à l'unanimité rajoutent à l'ordre du jour : Plan de coupe 2015

### **1. Le Procès Verbal du Conseil municipal du 06 septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.**

### **2. Renouvellement bail de chasse « la Bruyère de la Montagne » (mise à jour)**

Monsieur Florent CAMUS ne participe pas au vote.

Les conseillers à l'unanimité décident l'actualisation du bail de chasse « la Bruyère de la Montagne » du fait des corrections à apporter concernant les indices de révision depuis 2010. Le bail annuel est donc de 3.555 €.

Les parcelles ayant fait l'objet des échanges avec M. Paul Renard sont également intégrées dans les surfaces.

Toutes les autres clauses du bail et de la délibération du 08 mars 2014 sont inchangées.

### **3. Travaux sylvicoles**

Les conseillers à l'unanimité acceptent les travaux de cloisonnement sylvicole, par la création ou la réouverture des cloisonnements d'exploitation avec entretien (parcelle 4), travaux qui seront réalisés en 2015.

### **4. SPANC**

Le Maire explique qu'il faudrait revoir le règlement du SPANC qui avait été amorcé par l'ancienne municipalité. Il y a l'obligation de faire les contrôles de tous les assainissements non collectifs. Dossier à surveiller en attendant la prise de compétence par la communauté de communes.

### **5. Taxe d'aménagement**

Les conseillers à l'unanimité décident de reconduire le taux de 1 % de la taxe d'aménagement institué lors du conseil municipal du 09 décembre 2011.

### **6. Règlement intérieur salle des fêtes**

Les conseillers à l'unanimité approuvent le règlement remodelé de la salle des fêtes.

### **7. Redevance incitative**

Le Maire explique que la communauté de communes a instauré par délibération la redevance incitative en lieu et place de la taxe sur les ordures ménagères. Aucun tarif n'a encore été décidé, même si des pistes sérieuses ont été présentées.

### **8. Plan de coupe 2015**

Les conseillers à l'unanimité demandent le martelage des parcelles 7, 8, 13, 22, 25 et 38, les parcelles 25 et 38 étant prévues au plan de gestion et destinées à la vente, et les autres en coupe d'emprise (affouage) et destinées à la délivrance totale. Les garants seront Raymond BOURGEOIS, Florent CAMUS, et Xavier PERRET.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 05